



COMPTE RENDU DE L'AG DU CODEP 02

Samedi 25 janvier 2025

HIRSON



C'est l'Amicale Cycliste Hirsonnaise, sous la direction de son président Laurent Chevigné, qui a eu l'honneur d'accueillir tous les responsables des clubs de l'Aisne lors de l'AG du CODEP 02 dans un cadre bien agréable, sur le site de Blangy.

Présents : Jean-Jacques Thomas, maire d'Hirson – Laurent Hernoux, adjoint délégué aux sports d'Hirson – M. Camus, représentant du CDOS – Laurent Chevigné, président de A.C.H

Excusée : Mme Colette Blériot, conseillère départementale chargée des sports.

Clubs présents : CS Cyclo de CHATEAU-THIERRY – Association Chaunoise Cyclo de CHAUNY – les Cyclos Randonneurs Crépy 02 de CREPY – Club Cyclotouriste du Tardenois de FERE-en-TARDENOIS – La Roue d'Or Guisarde de GUISE – Amicale Cyclotouriste Hirsonnaise d'HIRSON – Entente Cyclo de MORCOURT - Vélo Club St Quentinnois Cyclo de SAINT QUENTIN – Vélo Club du Vermandois de VERMAND – UCVT LE Tiot Vélo de VOULPAIX

Le Président JP Goyheneche a ouvert la séance en remerciant tous les participants de leur présence. Il a ensuite suivi l'ordre du jour.

Rapport moral par le Président.

L'année étant une année électorale, il est essentiel de renouveler les membres du CODEP pour la période 2025-2028. A ce jour, 5 membres ont renouvelé leur candidature mais il n'y a pas d'autres candidats issus des différents clubs de l'Aisne.

Jean-Paul, après 10 années de présidence, succédant à Marie-Ange Gras qui a dirigé pendant plus de 20 ans, a décidé de laisser la présidence. Cependant, il continuera à siéger au Comité pour apporter ses compétences numériques, notamment pour la diffusion de la lettre d'information et la mise à jour du site internet.

Au cours de cette mandature, nous avons malheureusement constaté la disparition de plusieurs clubs, tels que le Cyclorignyquois d'Origny Ste Benoite, l'Union Cyclo Marloise de Marle et la Roue Libre de Pasly.

Le club de Vermand qui a 27 ans d'existence est actuellement en suspens et doit organiser une assemblée extraordinaire pour élire un nouveau président.

En 2024, nous étions 380 licenciés, ce qui représente une baisse significative par rapport à 2018. Cette diminution est préoccupante, d'autant plus qu'il y a un manque de formation pour les plus jeunes. Au grand regret du président, il n'a pas réussi à développer les Ecoles de Cyclo au sein des clubs, ce qui est essentiel pour l'avenir de notre discipline. Ecole cyclo de Morcourt réouverte en 2024

Malgré ces défis, quelques randonnées continuent de bien fonctionner et de rassembler les passionnés. Nous devons nous mobiliser pour redynamiser notre Fédération et encourager la pratique du cyclotourisme.

Ensemble, nous pouvons surmonter ces obstacles et travailler à un avenir meilleur pour notre communauté cycliste.

La question de Pierre Petit sur la récupération des participants non licenciés à nos randonnées est très pertinente. Pour y répondre, il serait judicieux d'envisager plusieurs stratégies :

- Education et sensibilisation : mettre en place des programmes éducatifs pour sensibiliser les jeunes et les adultes à l'importance du cyclotourisme et des bienfaits de la pratique régulière du vélo.
- Evènements découvertes : organiser des randonnées découvertes ouvertes à tous, où les participants non licenciés peuvent essayer le cyclotourisme sans engagement. Cela leur permettrait de découvrir l'ambiance conviviale du club et de se familiariser avec les activités proposées.
- Partenariats avec les Ecoles : Collaborer avec les établissements scolaires pour intégrer des activités de cyclotourisme dans les programmes éducatifs. Cela pourrait inclure des sorties scolaires à vélo, des cours de sécurité routière ou des projets de sensibilisation à l'environnement.
- Implication dans la vie locale : comme l'a souligné le maire d'Hirson, le club est une partie intégrante de la vie quotidienne de la ville. En participant activement à des évènements locaux et en collaborant avec d'autres associations, le club peut renforcer sa visibilité et attirer de nouveaux membres.

Rapport d'activités par le Président.

Cette année le séjour départemental a constitué l'essentiel de notre budget. Malheureusement, les clubs n'ont pas pu bénéficier de la subvention départementale en raison d'un budget déficitaire au niveau du département. En revanche, le CODEP a réussi à obtenir une subvention, ce qui nous permettra de continuer nos activités. Pour l'année 2025, nous manquons encore d'informations concernant les clubs, ce qui complique la planification de nos actions. Il est important de noter que le CODEP doit déposer sa demande de subvention avant le 31 janvier et nous travaillons activement à la préparation de ce dossier. Le calendrier des activités pour 2025 n'est pas encore finalisé, mais nous nous engageons à le diffuser le plus tôt possible, afin que tous les clubs puissent s'organiser en conséquence.

Enfin, le président rappelle les différentes fonctions du CODEP.

Coordination des clubs : Le CODEP a pour mission de coordonner les activités des différents clubs de cyclotourisme au sein du département, en veillant à ce que chacun puisse bénéficier des ressources et des informations nécessaires.

Organisation d'évènements : nous sommes responsables de l'organisation d'évènements départementaux, tels que les randonnées permanentes, des séjours et des formations, afin de promouvoir le cyclotourisme et d'encourager la participation de tous.

Soutien aux clubs : le CODEP offre un soutien aux clubs en matière de formation, de communication et de gestion, afin de les aider à se développer et à attirer de nouveaux membres.

Représentation : nous représentons les clubs aux différentes instances départementales et régionales, en défendant leurs intérêts et en cherchant à obtenir des financements et des ressources supplémentaires.

Merci à tous pour votre engagement et votre soutien.

Rapport financier.

Le rapport financier a été présenté par le trésorier, Bernard Rebours. Nous vous invitons à consulter le document joint qui détaille l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année écoulée. Ce rapport a été soigneusement examiné et approuvé par le vérificateur aux comptes, Jacky Emmery, garantissant ainsi la transparence et la rigueur de notre gestion financière.

FFCT			CODEP 02		COREG Hauts de France		
Compte de Résultat			Exercice 2024				
En date du 31/12/2024							
Charges			Produits				
Libellé	Détail	Montant	Libellé	Détail	Montant		
Frais de fonctionnement		339,69	Subventions		1902,35		
Frais Bancaires	78,96		Solde Ristournes 2023	24,35			
Frais de Secrétariat	50,46		FF vélo Ristournes 2024	1000,00			
Frais de Déplacement	163,00		Viremnt Conseil Départ 02	878,00			
AG Fère en Tardenois	47,27						
Organisations		6114,79	Organisations		7060,00		
Séjour VVF St Cast solde	2881,76		Séjour VVF St Cast Particip	3960,00			
Envoi recommandé VVF	10,60						
Remboursement Participants pour annulation séjour	900,00						
Acompte VVF Piriac	2322,43		Séjour VVF Piriac Particip	3100,00			
Action jeunes 2024		70,00					
Remb lic jeunes	70,00						
Aide aux randonnées		400,00	COREG Réunion sécurité		60,00		
Guise	200,00		Participation déplacement	60,00			
Voulpaix	200,00						
Formation		226,00	Rando Permanente		35,00		
Claudie Cédric Animateur	226,00		Participants	35,00			
Tous a Paris		375,00					
Remboursement féminines							
5 x75.00							
Bombes de Peinture		345,60	Bombes de Peinture		398,00		
Règlement LOXAM	345,60		Participation clubs	398,00			
Cotisation 2024		65,00					
CDOS	65,00						
Divers		245,11					
Obsèques CI MOREAU	37,00						
Envoi Documents LBP	5,35						
SF Roanne Pot codep 02	103,76						
Achat Office 365	69,00						
Frais suivi Dossier adm jud	30,00						
Total des Charges		8181,19	Total des Produits		9455,35		
Résultat au 31 déc.-24		3961,24	Résultat au 31/12/2023		2687,08		
Total Général		12142,43	Total Général		12142,43		
Livret A		8469,33					

Recettes : les principales sources de revenus proviennent des subventions.

Dépenses : les dépenses ont été principalement allouées aux activités organisées et au séjour départemental ainsi qu'à la gestion administrative.

Solde : le solde final présente une situation financière équilibrée, ce qui nous permet d'envisager l'année 2025 avec confiance. Cependant, il est essentiel de rester vigilants face aux incertitudes budgétaires à venir.

Prévisions : pour l'année prochaine, nous devons continuer à gérer nos ressources de manière prudente afin d'assurer la pérennité de nos activités. Nous remercions le trésorier pour son travail acharné et sa diligence dans la gestion des finances.

Nous sommes ravis d'annoncer que les différents rapports présentés lors de l'AG ont été approuvés à l'unanimité. Cela témoigne de la confiance et de l'engagement de tous les membres envers la direction et les actions du CODEP.

Cette approbation unanime est un signe fort de solidarité au sein de notre communauté cycliste et nous engage à continuer à travailler ensemble pour le développement du cyclotourisme dans notre département.

Merci à tous pour votre participation active et votre soutien continu. Votre soutien et votre engagement sont essentiels pour continuer à faire vivre notre passion pour le cyclotourisme. Si vous avez des questions ou des suggestions, n'hésitez pas à les faire partager.

Rapport sécurité.

Synthèse écrite à partir des documents fournis par Francis TANGUY, délégué sécurité démissionnaire.

1. L'évolution de la législation.

L'installation d'un kit VAE sur son vélo est aujourd'hui encadré par une législation spécifique qui ne cesse d'évoluer et de nous interroger comme en témoigne la publication du nouveau décret du 9 août 2023...

Un article de Denis VITIEL, délégué national à la sécurité, met en garde les cyclotouristes sur les risques que comporte le montage « par soi même » d'un kit VAE...

2. Le sas cyclable.

Les associations d'usagers du vélo réclament la suppression des feux en position basse incitant les automobilistes à se rapprocher des feux... D'autant plus lorsqu'il existe un « s.a.s vélo », espace réservé aux cycles devant un feu tricolore, afin que ceux-ci ne soient pas dans l'angle mort des véhicules... Normalement des feux spécifiques leur permettent de démarrer en avance, mais c'est rarement le cas...

3. Commotion cérébrale après une chute.

Les cyclotouristes doivent être informés des symptômes qui peuvent alerter les accompagnants sur la gravité d'une commotion cérébrale... La perte de connaissance ne survient en fait que dans 10 % des cas... Un trouble de l'équilibre qui se prolonge des maux de tête, une vision altérée, des nausées, des vertiges, des vomissements, un discours confus, tous ces symptômes doivent nous alerter sur la gravité du traumatisme...

Les conditions de convalescence doit aussi nous interpeller... De la patience, du repos, une alimentation équilibrée, et surtout une reprise de la pratique sportive très progressive dans la durée, la fréquence et l'intensité...

4. Un rappel du code de la route...

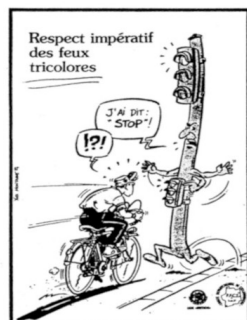
- 🔦 Quelque soit le vélo, il doit être toujours muni d'un timbre avertisseur, sonnette ou grelot...
- 🔦 Lorsque la nuit tombe tout vélo sur la voie publique doit être équipé d'un feu avant blanc ou jaune et d'un feu arrière rouge... De plus, les vêtements les roues et les pédales doivent comporter des éléments réfléchissants...
- 🔦 Il est interdit de rouler à plus de deux de front !
- 🔦 Si rouler à deux de front est autorisé, on doit se remettre en file indienne dès qu'un véhicule veut nous doubler et aussi dès la chute du jour...
- 🔦 Quoiqu'il en soit, rouler à deux de front même sur les petites routes, c'est toujours délicat et souvent dangereux... On ne peut que préconiser la file indienne et attirer particulièrement

l'attention des organisateurs de randonnées sur le fait qu'ils doivent combattre la tendance extrêmement dangereuse de certains cyclos à rouler en peloton comme des coureurs cyclistes...

✦ En ville, la distance pour doubler les véhicules à l'arrêt est la distance que vous jugez nécessaire à votre sécurité, c'est-à-dire qu'elle n'est plus de 0,80 m ou 1 m comme préconisé auparavant...

C'est une information issue d'un stage sécurité avec Denis Vitel, délégué national sécurité dont a pu bénéficier l'auteur de ces lignes...

5. Recommandations



6. Le bilan des accidents de la route chez les cyclos de l'Aisne (affiliés à la FFCT)...

On compte 5 accidents déclarés en 2024. Ils concernent les clubs de Crépy, Chauny, Villers-Cotteret, Hirson et un membre individuel... Ces accidents ont générés des blessures légères avec hospitalisations, et bien sûr des dégâts matériels...

On peut dénombrer une chute en groupe, deux chutes seuls dont une perte de contrôle sur gravillons, une perte de contrôle sur chaussée boueuse et un cyclo renversé par un poids lourd, en ville, dans un sas cyclable...

Cet accident nous malheureusement apporté quelques règles qui peuvent desservir d'ailleurs les victimes cyclistes :

_ les gendarmes ne sont pas obligés de faire un constat si l'hospitalisation dure moins de 24 heures...

_ Ils sont obligés de faire un rapport mais celui-ci n'est pas transmis à la victime...

_ Ils doivent le remettre à l'assureur ou à l'avocat qui défend les intérêts de la victime...

Seulement si ceux-ci le réclament...

7. L'interdiction des feux clignotants...

Un récent décret est venu semer le trouble dans l'esprit des cyclotouristes qui se sont vus interdire l'utilisation des feux clignotants arrières sur leur vélo, matériel dont l'usage a par ailleurs été sanctionné par la maréchaussée à hauteur d'une amende de 11 euros, dans certains territoires de la métropole...

Sur le sujets, les avis divergent... Certains ont interprété le décret en ce qu'il mentionne que le clignotement est prohibé si et seulement si la lumière du jour est faible ou pendant les périodes nocturnes... Mais certains y voient une interdiction complète !

Que dit le décret ?... Ceci :

« ... La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout engin de déplacement personnel motorisé ou cycle doit être muni d'un feu de position arrière. Ce feu ne doit pas être clignotant et doit être nettement visible de l'arrière lorsque le véhicule est monté. Tout engin de déplacement personnel motorisé ou cycle peut être muni d'un feu de position arrière supplémentaire répondant aux mêmes caractéristiques. Le conducteur peut porter sur lui un tel feu... »

Chacun jugera de l'interprétation à donner à ce décret...

Elections.

Nous sommes heureux d'annoncer les résultats des élections qui se sont tenues lors de notre assemblée générale.

Voici les membres élus pour les différents postes : **Présidente** : Claudie REBOURS – **Trésorier** : Cédric REMOND – **Secrétaire** : Françoise GRANGER – **Webmaster-Tourisme-Randonnées permanentes** : Jean-Paul GOYHENECHÉ. **Membre** : Bernard REBOURS ? **Membre de droit et Formation** : Marie-Ange GRAS.

Nous félicitons chaleureusement tous les élus et leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions.

Questions diverses.

Plusieurs points ont été soulevés concernant l'organisation de nos futures activités et la promotion du cyclotourisme. Voici un résumé des discussions.

Lieu pour l'AG de l'an prochain : nous sommes à la recherche d'un lieu approprié pour accueillir notre AG l'année prochaine. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous pouvez nous accueillir.

Promotion du vélo dans les écoles : Emmanuel Viéville a proposé d'utiliser le solde positif pour missionner des actions dans les écoles afin de promouvoir le vélo. Cependant, il a été souligné que financer un salarié avec un excédent peut être délicat. Il serait préférable de prévoir un financement pérenne pour garantir la durabilité de ces initiatives. Le CDOS pourrait éventuellement nous aider à trouver des financements dans le cadre du tourisme nature, ce qui pourrait être une excellente opportunité pour développer nos actions dans ce domaine.

Intervention dans les écoles : Hirson a soulevé une question importante concernant l'aide que nous pouvons apporter lorsque le club souhaite intervenir dans les écoles, notamment en raison du manque de matériel (comme des vélos). Il est essentiel de réfléchir à des solutions pour surmonter ces obstacles, que ce soit par le biais de partenariats avec des entreprises locales, des demandes de subventions spécifiques ou des initiatives de collecte de matériel. Nous devrions explorer ces pistes pour garantir que nos actions dans les écoles soient efficaces et bénéfiques pour les jeunes.

Intervention du représentant du CDOS.

M. CAMUS a pris la parole pour féliciter le rajeunissement du bureau et saluer toutes les actions menées par les clubs. Il a souligné l'importance du cyclotourisme dans le cadre du sport nature en rappelant que les gens ont besoin d'activités physiques et de rapports sociaux pour leur bien-être. Il a également mis en garde contre la dépendance aux aides du département, en précisant que le gouvernement a réduit son budget pour le sport d'un tiers. Cela nous rappelle l'importance de diversifier nos sources de financement et de développer des initiatives durables. M. Camus a encouragé tous les membres de ne pas hésiter à se rapprocher du CDOS pour toute question ou pour bénéficier de formations qui pourraient nous aider.

La séance a été clôturée à 16 h 30, suivie d'un pot de l'amitié offert par la municipalité d'Hirson. Ce moment convivial a permis à tous les participants de se retrouver et d'échanger dans une ambiance chaleureuse. Merci à tous pour votre présence et votre engagement, et à très bientôt pour de nouvelles aventures cyclistes !